

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 23 septembre 2024 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Marc-André Guertin, maire
Madame Mélodie Georget, conseillère
Monsieur Marcel Leboeuf, conseiller
Monsieur Gaston Meilleur, conseiller
Monsieur David Morin, conseiller
Monsieur Claude Rainville, conseiller
Madame Isabelle Thibeault, conseillère

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Marc-André Guertin.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) - Volet 3 - Réfection de la surface de croisement.
3. Convention relative aux réseaux de distribution d'utilités publiques avec option souterraine – autorisation de signature.
4. Période de questions.
5. Levée de la séance.

... **Monsieur le maire Marc-André Guertin ouvre la séance à 19 h 30.**

... **Dépôt du certificat de convocation.**

... **Mot du maire.**

2024-308

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2024
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

2024-309

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE AUX PASSAGES À NIVEAU MUNICIPAUX (PAPNM) – VOLET 3 - RÉFECTION DE LA SURFACE DE CROISEMENT - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) vise à réduire, pour le public, les risques de collisions, de pertes en vies humaines et de blessures aux passages à niveau en appuyant les municipalités dans le cadre des travaux d'entretien de la signalisation, d'amélioration de la sécurité et de réfection de la surface de croisement aux passages à niveau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du PAPNM et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées par la demande d'aide financière concernent un passage à niveau situé sur une route sous autorité municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet à réaliser pour des travaux d'entretien du passage à niveau de la rue Sainte-Anne est effectué en conformité avec la *Loi sur la sécurité ferroviaire* ou la *Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé*;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés après la date de dépôt de la demande sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE toute dépense engagée après la date du dépôt de la demande d'aide financière au Ministère, mais avant l'acceptation de la demande, est au risque du requérant et sera considérée comme dépense admissible sous réserve de :

- L'acceptation de la demande d'aide (lettre d'annonce);
- La signature de l'engagement portant sur le respect des conditions du programme et des obligations en découlant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) pour les travaux d'entretien du passage à niveau de la rue Sainte-Anne, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Jean-Sébastien Bouvier, directeur du Service de l'ingénierie, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, incluant la convention d'aide financière, si applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2024-310

CONVENTION RELATIVE AUX RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'UTILITÉS PUBLIQUES AVEC OPTION SOUTERRAINE – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

APPUYÉ PAR : Monsieur Marcel Leboeuf

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise les employés occupant les postes de chargé(e) de projets adjoint(e) - ingénierie, de chargé(e) de projets - ingénierie, de chef(fe) de service - ingénierie et de directeur(trice) du Service de l'ingénierie à agir en tant que fonctionnaires désignés pour l'autorisation des conventions relatives aux travaux d'utilités publiques avec option souterraine à intervenir avec Hydro-Québec, Vidéotron, Bell Canada ou la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville et que ces fonctionnaires soient autorisés à signer lesdites conventions.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2024-311

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance extraordinaire du 23 septembre 2024 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 19 h 35.

(S) Marc-André Guretin

Marc-André Guertin, maire

(S) Anne-Marie Piérard

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**